

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 28 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, de la routine quotidienne, de la désignation (en cours) et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel. Observation de l'accueil de certains enfants, du lavage des mains et de la collation (céréales). Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mai 2025

Date

original signé par

**Caroline Bossé**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2025

Date